

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

: SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent Nom du produit

Matériel : 1089830, 1017316, 1017315, 1017318, 1017317, 1017319,

1017320, 1017321, 1017314

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2120769768-30-0000
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2120769768-30-0001

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Utilisation en tant que carburant – industriel Supported Utilisation en tant que carburant - professionnel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Chevron Phillips Chemical Company LP

Specialty Chemicals 10001 Six Pines Drive The Woodlands, TX 77380

: Chevron Phillips Chemicals International N.V. Local

Airport Plaza (Stockholm Building)

1/35

Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

Email:sds@cpchem.com

1.4

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie: CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine: 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: Centre antipoison danois (Giftlinjen): +45 8212 1212

Estonie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce: (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie: +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie: Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone: 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606 Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie: Numéro de téléphone: 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com Site Internet : www.CPChem.com

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

H336:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315:

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H30

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le H

milieu aquatique, Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 70024-92-9 alcanes en C7-8, iso-

Numéro de la FDS:100000067719

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

2.3

Autres dangers

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

 La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 - 3.2

Substance or Mélange

Synonymes : Not Established

Formule moléculaire : UVCB

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de

données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il

est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En

cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

4/35

appeler un médecin.

En cas de contact avec la : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

peau de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever

immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien

ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste,

consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement

la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : -11 °C (-11 °C)

Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-

inflammabilité

: 420 °C (420 °C)

5.1

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Poudre chimique sèche.

Movens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit.

5.2

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés

pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges

5/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

 Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres

rubriques

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

et l'explosion d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des

vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'inflammation.

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

7.3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie

Annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1

Paramètres de contrôle Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Chevron Phillips Chemical Company LP

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics	Fabricant	TWA	300 ppm,	
SK				
Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SK OEL	NPEL krátkodobý	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	SK OEL	NPEL priemerný	200 ppm, 900 mg/m3	

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Isoalkanes C7-8	SI OEL	MV	700 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SI OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	
	SLOFI	KT\/	1 000 ppm 4 800 mg/m3	

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SE AFS	NGV	200 ppm, 900 mg/m3	
	SE AFS	KGV	300 ppm, 1.400 mg/m3	٧,

 $V \quad \text{V\"{a}gled} ande \ korttidsgr\"{a}nsv\"{a}rde \ ska \ anv\"{a}ndas \ som \ ett \ rekommenderat \ h\"{o}gsta \ v\"{a}rde \ som \ inte \ b\"{o}r \ \"{o}verskridas$

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	MK OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	

L۷

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LV OEL	AER 8 st	100 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	300 mg/m3	

LT

1				
Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LT OEL	IPRD	200 ppm, 900 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	300 ppm, 1.400 mg/m3	

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	HU OEL	AK-érték	2.350 mg/m3	R, i,
	HU OEL	CK-érték	4.700 mg/m3	R, i,

- i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármat)
 R Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása RÖVID expozíció hatására jelentkezik. Korrigált ÁK = ÁK x 8/a napi óraszám

ED

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Isoalkanes C7-8	FR VLE	VME	1.000 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FR VLE	VME	1.000 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur

Valeurs limites Valeurs limites indicatives indicatives

FΙ

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	FIOEL	HTP-arvot 15 min	380 ppm, 1.800 mg/m3	

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	ES VLA	VLA-ED	300 ppm, 1.420 mg/m3	

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	EE OEL	Piirnorm	200 ppm, 900 mg/m3	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	300 ppm, 1.400 mg/m3	

СН

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	CH SUVA	MAK-Wert	300 ppm, 1.400 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	KZGW	600 ppm, 2.800 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 470 mg/m3	
	CH SUVA	KZGW	200 ppm, 940 mg/m3	

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

ΑТ

/ 1				
Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	AT OEL	MAK-TMW	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	AT OEL	MAK-KZW	1,200 ppm, 5,600 mg/m3	

DNEL

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2085 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 300 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 447 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Numéro de la FDS:100000067719

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 149 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 149 mg/kg

8.2

Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

Numéro de la FDS:100000067719

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

> les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs

devraient porter des chaussures antistatiques.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide : liquide État physique

Couleur : incolore à température ambiante

Odeur : Douce

Données de sécurité

Point d'éclair : -11 °C (-11 °C)

Méthode: Coupelle fermée, Tag

Limite d'explosivité, inférieure : 1 %(V)

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-

inflammabilité

: 420 °C (420 °C)

Formule moléculaire

: UVCB

Poids moléculaire : Non applicable

pΗ : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 93,3 - 104,4 °C (93,3 - 104,4 °C)

Pression de vapeur : 114,64 MMHG

à 37,8 °C (37,8 °C)

Densité relative : 0.697

à 15,6 °C (15,6 °C)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 0,56 cSt

à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative

(Air = 1.0)

Taux d'évaporation : 1

Numéro de la FDS:100000067719

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Pourcentage de composés

volatils

: > 99 %

< 0,01 %

9.2

Autres informations

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne

se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à

signaler.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un

mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants

tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

10.6

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone

Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Hydrocarbons C7-C8, : DL50: > 7.100 - 7.800 mg/kg

Numéro de la FDS:100000067719 11/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Sex: mâle

Méthode: OCDE ligne directrice 401

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics

: CL50: > 9,4 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Espèce: Rat

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la

concentration maximum atteinte.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Irritation de la peau : Irritation de la peau

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité à dose répétée

Hydrocarbons C7-C8, : Espèce: Rat, mâle et femelle

isoalkanes, < 2% aromatics Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 400, 1200 ppm Durée d'exposition: 12 wk

Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk

NOEL: 1200 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Organes cibles: Reins

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Hydrocarbons C7-C8, : Type de Test: Test de Ames

isoalkanes, < 2% aromatics Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Hydrocarbons C7-C8, : Espèce: Rat

isoalkanes, < 2% aromatics Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur) Nombre d'expositions: 6 h/d; 5 d/wk Méthode: OCDE ligne directrice 416 NOAEL Parent: 10,560 mg/m3

Numéro de la FDS:100000067719

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

NOAEL F1: 31, 680 mg/m3 NOAEL F2: 31,680 mg/m3

Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont

pas montré d'effets sur la reproduction.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour le développement

Hydrocarbons C7-C8, : Espèce: Rat

isoalkanes, < 2% aromatics Voie d'application: Inhalation

Dose: 500, 2000, 7000 ppm Durée d'exposition: 6h/d Période d'essai: GD 6-15

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: > 21,000 mg/m3 NOAEL Maternal: > 21.000 mg/m3

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le

développement du foetus.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Hydrocarbons C7-C8, : Voie d'exposition:Inhalation

isoalkanes, < 2% aromatics Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets CMR

Hydrocarbons C7-C8, : Cancérogénicité: Indéterminé

isoalkanes, < 2% aromatics Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors

de l'expérimentation animale.

11.2

Informations sur les autres dangers

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Information : Le

supplémentaire

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des

concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de

dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1

Toxicité

Effets écotoxicologiques Toxicité pour les poissons

Hydrocarbons C7-C8, : CL50: 5,4 mg/l

isoalkanes, < 2% aromatics Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE ligne directrice 203

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Hydrocarbons C7-C8, : EC50: 143 mg/l

isoalkanes, < 2% aromatics Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Hydrocarbons C7-C8, : EC50: 29,0 mg/l

isoalkanes, < 2% aromatics Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Raphidocellus subcapitata (Algue)

Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice

201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Hydrocarbons C7-C8, : NOELR: 0,778 mg/l isoalkanes, < 2% aromatics : Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: Données modélisées QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Hydrocarbons C7-C8, : NOELR: 1 mg/l

isoalkanes, < 2% aromatics Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

12.2

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Hydrocarbons C7-C8, : Résultat: Difficilement biodégradable.

isoalkanes, < 2% aromatics 60 %

Période d'essai: 60 d

Numéro de la FDS:100000067719 14/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Devrait être intrinsèquement biodégradable. L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

12.3

Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Hydrocarbons C7-C8, : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable. isoalkanes, < 2% aromatics

12.4

Mobilité dans le sol

Mobilité : Milieu: Air

Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité

Contenu: 100 %

12.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

 La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7

Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

12.8

Additional Information

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Hydrocarbons C7-C8, : Toxique pour les organismes aquatiques.

isoalkanes, < 2% aromatics

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Hydrocarbons C7-C8, : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

isoalkanes, < 2% aromatics néfastes à long terme.

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une

entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas

réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni

les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7

Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II, POLLUANT MARIN, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE)), RQ (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II, (-11 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

Numéro de la FDS:100000067719

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33,UN3295,HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 2 Dangereux pour l'eau

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Composants : Hydrocarbons C7- Une Évaluation de la Sécurité

C8, isoalkanes, < Chimique a été faite pour cette

2% aromatics substance.

Réglementation relative : 96/82/EC Mise à jour: 2003 aux dangers liés aux Dangereux pour l'environnement

accidents majeurs 98

(Réglementation relative Quantité 1: 200 t aux Installations Classées) Quantité 2: 500 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour: LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c

Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t

: ZEU SEVES3 Mise à jour:

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

E2

Quantité 1: 200 t Quantité 2: 500 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

Numéro de la FDS:100000067719 17/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

TSCA

Canada DSL : Ce produit a été approuvé pour figurer sur la Liste

intérieure des substances (LIS) canadienne. À l'heure actuelle, seule l'entreprise Chevron Phillips Chemical Company LP peut légalement importer ce produit au

afférente concernant les substances actives

Canada.

Divers AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas

été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni

exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen

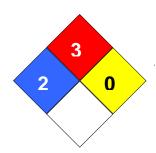
en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2

Risque d'incendie: 3 Danger de réactivité: 0



Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 34750

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Numéro de la FDS:100000067719

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

ACGIH	signification des abréviat American Conference of	LD50	Dose létale 50 %
	Government		
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Level – Dose minimale ayant un
DOI		NEDA	effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des	NIOSH	National Institute of Safety &
	substances		Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurite
			au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de
			toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-
	CAS CAS		zélandais des substances
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	chimiques No Observable Adverse Effect
	(Level – Dose sans effet indésira observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect
-	33 /3		Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition	OSHA	Occupational Safety & Health
	générique de l'EOSCA		Administration - Organisme
			administratif chargé des question
EOSCA	European Oilfield Specialty	PEL	de santé et de sécurité au travai Permissible Exposure Limit –
LOGON	Chemicals Association		Limite d'exposition permise
	(Association européenne des		
	produits chimiques pétrolifères spéciaux)		
EINECS	European Inventory of Existing	PICCS	Philippines Inventory of
	Chemical Substances – Inventaire européen des substances		Commercial Chemical Substances – Inventaire philippii
	chimiques existantes		des substances chimiques
	·		commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé
	Values – Valeurs de concentration		non toxique
CHS	maximum en Allemagne	DCD4	Possures Conservation Reserve
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recover Act – Loi sur la récupération et la
			conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and
			Reauthorization Act – Loi sur les
			amendements et les nouvelles autorisations concernant le
			Superfonds
IARC	International Agency for Research	TLV	Threshold Limit Value – Valeur o
	on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer		seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical	TWA	Moyenne pondérée dans le temp
ILOGO	Substances in China – Inventaire		
ILOGO		1	
12000	des substances chimiques		
	existantes en Chine	TSCA	Toxic Substance Control Act
ENCS	existantes en Chine Japan, Inventory of Existing and	TSCA	
	existantes en Chine Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances –	TSCA	Toxic Substance Control Act – L sur le contrôle des substances toxiques
	existantes en Chine Japan, Inventory of Existing and	TSCA	

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

	Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes		Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
	respiratoires.

H315	Provogue une	irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Version 1.13	Date de révision 2023-05-19
voidion	Date 45 (4)
Numéro de la FDS:100000067719 2	21/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.
ES 2	Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.

Numéro de la FDS:100000067719

PROC16

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

ES 1: Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation e		Utilisation en tant que carburant – industriel
Titre succinct structuré	:	Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.
Substance	:	alkanes, C7-8-iso- NoCE: 274-273-1

Environ	Environnement			
CS 1	Utilisation en tant que carburant – industriel	ERC7		
Travaille	eur			
CS 2	Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, Stockage	PROC1		
CS 3	Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, Stockage	PROC2		
CS 4	Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, (systèmes fermés)	PROC3		
CS 5	Nettoyage et maintenance de l'équipement	PROC8a		
CS 6	Transferts par fûts/ lots, Transferts de matière en vrac	PROC8b		

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

Utilisation dans le carburant

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos (ERC7)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Tonnage maximal admissible du site : 260.000 kg

(MSafe)

CS7

Station d'épuration des eaux usées

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 20

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est exigé.

Air - efficacité minimale de 95 %

Compartiment critique pour Msafe

Eau - efficacité minimale de 0 %

Numéro de la FDS:100000067719 23/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les

eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou

traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Cette substance est consommée au cours de son utilisation et

aucun déchet de la substance n'est généré.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface

réceptrices

: 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce :

au niveau local

10

Facteur de dilution dans l'eau de mer :

au niveau local

100

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Numéro de la FDS:100000067719 24/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Numéro de la FDS:100000067719 25/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé (PROC16)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

Numéro de la FDS:100000067719 26/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle de substances en systèmes clos (ERC7)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000005 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment d'eau douce	0,0000017 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Eau de mer	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment marin	0,0000017 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sol	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		0,05 mg/m ³	0,000
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,000

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		48,67 mg/m ³	0,024
dermale	systémique		1,37 mg/kg/d	0,002

Numéro de la FDS:100000067719 27/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		121,68 mg/m³	0,060
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,060

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

1.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m ³	0,120
dermale	systémique		13,71 mg/kg/d	0,018
voies combinées				0,137

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m ³	0,120
dermale	systémique		6,86 mg/kg/d	0,009
voies combinées				0,128

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Numéro de la FDS:100000067719	28/35
-------------------------------	-------

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

1.3.7. Exposition des travailleurs : Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé (PROC16)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		24,34 mg/m³	0,012
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,012

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.
Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.
De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Numéro de la FDS:100000067719 29/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

ES 2: Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation en tant que carburant – professionnel
Titre succinct structuré	:	Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.
Substance	:	alkanes, C7-8-iso- <u>NoCE:</u> 274-273-1

Environnement				
CS 1	Utilisation en tant que carburant – industriel	ERC9a, ERC9b		
Travaille	ur			
CS 2	Expositions générales (systèmes fermés), Stockage	PROC1		
CS 3	Expositions générales (systèmes fermés)	PROC2		
CS 4	Nettoyage et maintenance de l'équipement	PROC8a		
CS 5	Transferts de matière en vrac, Transferts par fûts/ lots, Ravitaillement er carburant	PROC8b		
CS 6	Utilisation dans le carburant	PROC16		

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Tonnage maximal admissible du site : 860 kg

(MSafe)

Station d'épuration des eaux usées

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 365

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par l'eau douce.

Aucun traitement des eaux usées n'est exigé.

Eau - efficacité minimale de 0 %

Compartiment critique pour Msafe

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Numéro de la FDS:100000067719 30/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les

eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.

Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou

traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Cette substance est consommée au cours de son utilisation et

aucun déchet de la substance n'est généré.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface

réceptrices

: 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10

au niveau local

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100

au niveau local

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Numéro de la FDS:100000067719 31/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Numéro de la FDS:100000067719 32/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante.

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation de carburants (PROC16)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

dessus de la température ambiante .

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment d'eau douce	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Eau de mer	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment marin	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sol	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus

Numéro de la FDS:100000067719 33/35

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

des processus.

2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		0,05 mg/m ³	0,000
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,000

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		97,34 mg/m³	0,048
dermale	systémique		1,37 mg/kg/d	0,002
voies combinées				0,050

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

2.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		486,71 mg/m³	0,239
dermale	systémique		13,71 mg/kg/d	0,018
voies combinées				0,257

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

2.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Numéro de la FDS:100000067719 34/35

SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent

Version 1.13 Date de révision 2023-05-19

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m ³	0,120
dermale	systémique		6,86 mg/kg/d	0,009
voies combinées				0,128

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

2.3.6. Exposition des travailleurs : Utilisation de carburants (PROC16)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		48,67 mg/m ³	0,024
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,024

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Numéro de la FDS:100000067719 35/35